







22 OCTOBRE 2015

TABLE RON ACCORD COLLECTIF D'INTÉGRATION DES SALARIÉS DANS LE GPF

LE 19 NOVEMBRE, JE DÉCIDE DE MON AVENIR LAC

LA CFDT VOUS L'AVAIT PROMIS : APRÈS LE CEGI, ELLE L'A OBTENU POUR LES CHEMINOTS PRIVÉS DE SOLUTIONS DE RESTAURATION

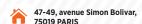
ES CHEQUES-D

SUR PROPOSITION DE LA CFDT, LA DIRECTION MET EN PLACE LES CHÈQUES-DÉJEUNER ET PROPOSE AUX ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES LA SIGNATURE D'UN ACCORD D'ENTREPRISE. LA CFDT SIGNERA CET ACCORD. POUR AUTANT, IL DEVRA RECUEILLIR PLUS DE 30 % D'AVIS FAVORABLES ET NE PAS ÊTRE DÉNONCÉ À PLUS DE 50 % POUR ÊTRE APPLICABLE.



WWGZ





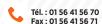










TABLE RºNDE

ACCORD COLLECTIF D'INTÉGRATION DES SALARIÉS DANS LE GPF

Nouveau : Lors de la table ronde, la CFDT, fidèle à ses valeurs et dans la continuité de son manifeste 10 engagements pour changer le quotidien des cheminots, a défendu cette revendication, conformément à vos attentes. Voici ce que nous avons obtenu :

-> JUSQU'À 70 EUROS DE POUVOIR D'ACHAT MENSUEL SUPPLÉMENTAIRE

VOUS
NE DISPOSEZ PAS
DE RESTAURANT D'ENTREPRISE
OU D'OFFRES DE RESTAURATIONS
CONVENTIONNÉES À MOINS
DE 10 MINUTES À PIED
DE VOTRE LIEU
DE TRAVAIL ?

présente, les avancées sont visibles.

Cfdt:

BÉNÉFICIEZ
D'UNE COUPURE
LE MIDI, VOUS N'AVEZ
PAS D'ALLOCATION
DE DÉPLACEMENT ?

VOUS

ALORS Vous êtes éligible aux Chèques-déjeuner!

VALEUR JOURNALIÈRE : 7,00 €
PRISE EN CHARGE PAR
LA SNCF : 3,50 €

→ NOTATION: FIN DU MONOPOLE

- 2 La CFDT a obtenu la fin du monopole des notations qui était la chasse gardée de certaines organisations syndicales.
- Dorénavant, dans chaque commission de notation, au moins un délégué CFDT pourra défendre vos réclamations et ainsi assurer votre promotion.



→ DÈS 2016 : COMPLEMENTAIRE SANTÉ ET PRÉVOYANCE

- Ouverture de la négociation d'une complémentaire santé et prevoyance pour tous les agents du cadre permanent, en complément du régime particulier santé et prévoyance des cheminots au statut.
- Les premières discussions sur les conditions de mise en place de la mutuelle doivent démarrer avant la fin de l'année.
- Objectif 2017 pour que les cheminots soient dotés d'une mutuelle d'entreprise prise en charge au minimum à 60 % par le GPF SNCF. ●●



Ces avancées historiques s'inscrivent dans le cadre des 10 engagements pour changer le quotidien des cheminots. Elles marquent le renouveau du dialogue social et une amélioration du pouvoir d'achat des cheminots.

-> EN NÉGOCIATION PROCHAINEMENT :

EN COMPLÉMENT DES 400 € DE L'INTÉRESSEMENT ET DES 100 € DE LA PRIME DE VACANCES 2016

La CFDT revendique un Plan d'Épargne Groupe (PEG), qui devra être abondé par l'entreprise de la manière suivante :

- 1ère tranche de 0 € à 500 € : abondement de 50 %, soit 250 €.
- 2ème tranche de 500 € à 1 000 € : abondement de 20 %, soit 100 €.
- 3ème tranche de 1 000 € à 1 500 €: abondement de 10 %, soit 50€.



Cet abondement doit compléter l'intéressement signé par la CFDT.

Édité par la CFDT Cheminots | Mise en page : Antonio-Bernard TUDOR | Crédit photo : Wings et Freepik

DÉCOUVREZ NOS OUTILS INTERACTIFS

Cliquez sur chaque pictogramme pour accéder au service souhaité







